



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 FEVRIER 2025

DÉLIBÉRATION  
N°2025-02-DEL-049

OBJET :

**SIGNATURE D'UNE  
CONVENTION DE  
PARTENARIAT AVEC  
LE SIAAP DANS LE  
CADRE DE « TRIEL  
PLAGE »**

RAPPORTEUR :

**Monsieur le Maire**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS EN  
EXERCICE : 33

PRÉSENTS : 19

VOTANTS : 33

**Le 26 février 2025 à 8h00**, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 20 février 2025  
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Bérandère VOILLOT.

PRÉSENTS : M. Cédric AOUN, M. Philippe DA-RIN, Mme Catherine EVANO, M. Gilles GAILLARD, M. Gil GOMES, M. Fabien TANTI, M. Jonas MAURY, M. Cyrille ARZEL, Mme Christelle DIDIERJEAN, Mme Frédérique MAHER, M. YVON ROSCONVAL, M. Marc FONTAINE, M. Fernando MENDES, Mme Bérandère VOILLOT, M. Pascal GILLES, Mme Sophie KERIGNARD, Mme Valérie LEFUEL DUVAL, Mme Elisabete LESSERTEUR, Mme Line WENZEL.

ONT DONNÉ POUVOIR : M. Hakan KARACIGER, M. Christophe MARGAT, Mme Françoise POIRRIER, M. Julien SAUVE, Mme Fabienne TANTI, Mme Mélody SENAT, Mme Amandine BENOIST, M. Florent BEQUIGNON, Mme Paméla BUQUET MAIRE, M. Hassan AHSSAKOU, Mme Souad BENDJEDDOU, Mme Sophie FONTAINE, Mme Anne LAPORTE.

EXCUSÉ(S) : M. Hakan KARACIGER, M. Christophe MARGAT, Mme Françoise POIRRIER, M. Julien SAUVE, Mme Fabienne TANTI, Mme Mélody SENAT, Mme Amandine BENOIST, M. Florent BEQUIGNON, Mme Paméla BUQUET MAIRE, M. Hassan AHSSAKOU, Mme Souad BENDJEDDOU, Mme Sophie FONTAINE, Mme Anne LAPORTE, Mme Valérie LENORMAND.

ABSENT(S) : 0



**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE (SIAAP) DANS LE CADRE DE L'OPERATION « TRIEL PLAGE ».**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention relative au montant et aux modalités de versement d'une subvention accordée par le SIAAP à la Commune de Triel-sur-Seine en vue de soutenir l'évènement « Triel plage 2025 »,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour la Commune de bénéficier d'une telle subvention,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur dans ses explications et en avoir délibéré à la majorité,  
**Pour : 16** (Cédric AOUN, M. Philippe DA-RIN, Mme Catherine EVANO, M. Gilles GAILLARD, M. Gil GOMES, M. Fabien TANTI, M. Cyrille ARZEL, M. Hakan KARACIGER, M. Christophe MARGAT, Mme Françoise POIRRIER, M. Julien SAUVE, Mme Fabienne TANTI, M. M. Jonas MAURY, Mme Mélody SENAT, Mme Christelle DIDIERJEAN, Mme Frédérique MAHER). **Contre : 3** (Yvon ROSCONVAL, M. Fernando MENDES, Florent BEQUIGNON). **Abstentions : 14** (M. Marc FONTAINE, Mme Valérie LENORMAND, Mme Bérange VOILLOT, Mme Amandine BENOIST, Mme Paméla BUQUET MAIRE, M. Hassan AHSSAKOU, Mme Souad BENDJEDDOU, Mme Sophie FONTAINE, M. Pascal GILLES, Mme Sophie KERIGNARD, Mme Anne LAPORTE, Mme Valérie LEFUEL DUVAL, Mme Elisabete LESSERTEUR, Mme Line WENZEL).

### DÉCIDE

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> : D'APPROUVER** le versement par le SIAAP d'une subvention de 20 000 € dans le cadre de l'évènement « Triel plage 2025 ».

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention relative au versement de cette subvention et tout document afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
  
Cédric AOUN

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr/>*

Accuse de réception en préfecture  
078-217806249-20250228-2025-02-DEL-049-DE  
Date de télétransmission : 28/02/2025  
Date de réception préfecture : 28/02/2025